

Les conditions et les modalités d'organisation du concours

1- Candidats civils nationaux :

Sont candidats audit concours, les titulaires du baccalauréat de ***l'année en cours*** dans l'une des séries ci-après ou d'un diplôme reconnu équivalent :

- Séries Sciences Expérimentales
- Séries Sciences Expérimentales Originelles
- Séries Sciences Mathématiques A
- Séries Sciences Mathématiques B
- Séries Sciences Agronomiques

Sont autorisés à postuler au concours d'accès à la Faculté de Médecine Dentaire de Rabat les candidats relevant des académies de Rabat-Salé, Kénitra, Fès, Meknès, Oujda et Tétouan.

Le dossier de candidature comporte les pièces suivantes :

- Demande manuscrite adressée à Monsieur le Doyen.
- Certificat de scolarité de la 2^{ème} année secondaire portant Code National de l'Etudiant.
- Extrait d'acte de naissance daté de moins de trois mois.
- 3 enveloppes timbrées portant nom et adresse du candidat.
- Photocopie légalisée de la Carte d'Identité Nationale.

Le dossier de candidature doit parvenir à la Faculté **avant le 15 Juin de chaque année.**

Le concours se déroule en deux phases comprenant :

- **Une présélection** qui consiste à classer les candidats par ordre de mérite et ce, sur la base de la moyenne générale obtenue au baccalauréat. Le nombre de candidats présélectionnés en vue de passer les épreuves écrites du concours équivaut à six fois le nombre de places ouvertes au concours ($76 \times 6 = 456$).

- **Des épreuves écrites** de 30 minutes chacune portant sur :

- Les Sciences Naturelles.
- La Chimie.
- La Physique.
- Les Mathématiques.

Les résultats du concours sont portés à la connaissance des candidats par voie d'affichage, sur le Site Web de la Faculté ou par la Presse le cas échéant.

2- Candidats militaires :

L'Ecole Royale du Service de Santé Militaire a la charge d'établir la liste des candidats nationaux et étrangers militaires admis à s'inscrire à la Faculté suivant les critères qui lui sont propres.

3- Candidats civils étrangers :

Dans la limite du quota qui leur est réservé, les étudiants étrangers peuvent être admis à s'inscrire à la Faculté sur autorisation écrite délivrée par le Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur, de la Formation des Cadres et de la Recherche Scientifique.